



# Vourles

## Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 19	L'an deux mil onze, le vingt huit juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux juillet, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.
	<b>Absents :</b> Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Cécile MATHAUD.
	<b>Excusés :</b> Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Cécile MATHAUD.
	<b>Pouvoirs :</b> Gérard GRANADOS donne procuration à Serge FAGES, Elyane CLOP donne procuration à Pascale HAUK, Catherine STARON donne procuration à Elisabeth MESNIER, Jean-Jacques RUER donne procuration à Sylvain ARNAUD.
	<b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-051

#### SEANCE DU 28 JUILLET 2011

\*\*\*

#### **OBJET : Structure « Poisson Lune » : autorisation de signature - convention d'aide à l'investissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la création d'une structure multi accueil « Poisson Lune » sur Vourles,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon participe au financement de la structure multi accueil de Vourles de différentes façons :

- Au titre de la construction à savoir 25% du coût du projet EAJE (184 000€)
- Au titre de la prestation de service unique (PSU)
- Au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ)

Le Conseil d'Administration de la CAF en séance du 29 septembre 2010 a décidé d'accorder une subvention d'investissement de 184 000 € (soit 25% du coût du projet).

A ce titre une convention doit être signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon avant le 29 septembre prochain.

Cette convention a pour objet de prendre en compte les besoins des usagers, de déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre ainsi que de fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Le mode de calcul de la subvention est le suivant :

- Socle de base de financement : 20 places nouvelles x 7 400€ = 148 000€

*Modules bonifiant le socle de base en fonction de critères :*

- Module intercommunalité : 20 places nouvelles x 800€ = 16 000€
- Module « potentiel financier » = 20 places nouvelles x 1 000€ = 20 000€

**Soit un montant total de 184 000€ soit 9 200€ par place nouvelle**

Le coût total des travaux relevant de la notion d'investissement s'élève à 746 800€ HT.

Monsieur le Maire précise que la commune s'engage à la réalisation du programme de manière à ce qu'il soit achevé dans un délai de 36 mois suivant la décision de la CAF en date du 29 septembre 2010.

Il peut être mis fin à la convention si les termes de celle-ci ne sont pas respectés.

La Caisse d'Allocations familiales se réserve le droit de vérifier à tout moment la réalisation du projet pendant son aménagement et périodiquement en cours de fonctionnement de la structure.

Les locaux doivent être dévolus à l'accueil d'une structure Petite Enfance sur une durée de 10 ans à compter de la date de signature de la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'Aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour notre multi accueil « Poisson Lune » et tous les documents y afférents.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire, de signer la convention d'aide à l'investissement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour le multi-accueil « Poisson Lune » et tous les documents y afférents.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
Serge FAGES.

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Serge FAGES.